



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des travailleurs de l'événementiel - covid-19

Question écrite n° 35933

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation dramatique des travailleurs de l'événementiel. Depuis le début de la crise que le pays traverse, la profession dite des travailleurs de l'événementiel a été oubliée des différents plans de relances présentés par le Gouvernement. En effet, ces travailleurs sont employés en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU). Leur activité, lorsqu'elle est suffisante, leur permet d'obtenir des droits au chômage auprès de Pôle emploi grâce à l'allocation de retour à l'emploi (ARE). Malheureusement, avec l'arrêt de l'activité événementielle durant les confinements, une grande majorité de ces travailleurs ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage. De plus, il est important de souligner que l'événementiel sera un des premiers outils de relance économique dans les prochains mois mais que ce personnel, sans aide de l'État ne survivra pas. Il lui demande donc quels moyens vont être mis en œuvre, dès aujourd'hui, pour permettre à ces travailleurs de pouvoir bénéficier d'aides.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35933

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 829

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)